

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 3 octobre 2016

Présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Xavier MARI, Sandrine SCHULER,
Virginie DEBRIN, Maryse DESARCE, Jean-François NICOLAS, Frédérick COLSON,
Cécile PIAZZA,.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

En début de séance, Monsieur Luc CHRETIEN est venu exposer les travaux de renaturation du cours d'eau allant de l'ancienne réserve incendie à l'étang qui permettront de sécuriser le lieu et de favoriser le milieu naturel très riche au niveau de la faune et la flore. Les travaux se déroulent normalement et devraient durer encore plusieurs semaines.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 août 2016 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la modification des statuts du Sivom de Solgne.

1° Une demande de subvention a été présentée par le Secours Populaire Français pour une aide concernant le séisme intervenu en Italie. Avec 6 abstentions, cette demande n'a pas été retenue.

2° Modification des statuts du Sivom de Solgne et Environs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le comité syndical du SIVOM de Solgne a procédé à une modification de ses statuts par délibération en date du 26 septembre 2016, considérant notamment le souhait de la Communauté de Communes du Sud Messin d'exercer la prestation de balayage de la voirie pour ses communes membres à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, il est proposé de profiter de cette modification statutaire pour ne plus mentionner à l'article 2 les compétences liées à l'entretien de l'éclairage public (repris par l' UEM), l'organisation de la remise des prix du concours des maisons fleuries (reprise par l' Amicale des Elus du Sud Messin), la gestion ANPE ainsi que la gestion de l'emploi jeune (celles-ci n'étant plus en fonction).

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, que les communes membres du SIVOM de Solgne sont amenées à délibérer dans un délai de 3 mois sur les modifications statutaires proposées par le syndicat. Ces modifications statutaires seront validées par un arrêté préfectoral dès lors que la majorité qualifiée de communes est requise.

A cet effet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17 ;

Vu la délibération du SIVOM de Solgne en date du 26 septembre 2016 portant modification statutaire ;

de modifier, avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple de Solgne et Environs (articles 2 et 8) comme suit :

Article 2 :

Le syndicat a pour objet :

- la compétence scolaire
- l'organisation de la fête de fin d'année
- la gestion de l'ouvrier intercommunal

Les compétences sus-mentionnées ont un caractère optionnel. Elles sont transférées au syndicat par les communes membres.

Article 8 :

Contribution des communes :

- **compétence scolaire** : au prorata du nombre d'élèves de chaque commune pour les classes maternelles d'une part et les classes élémentaires d'autre part.
- **organisation de la fête de fin d'année** : au prorata du nombre d'enfants de chaque commune participant à la manifestation
- **gestion de l'ouvrier intercommunal** : au prorata du nombre de journées travaillées dans chaque commune.

Divers.

- Le dossier concernant la carte communale suit son cours : le document devrait être mis en place au début de l'année prochaine.
- Un avis défavorable avait été rendu par le maire concernant un permis de construire situé rue des Deux-Villes situé juste devant le vieux marronnier afin qu'il soit préservé. Un avis du préfet a également fait mention de la présence de cet arbre. Un permis devra à nouveau être déposé incluant un plan d'accès à la parcelle permettant de constater qu'il n'y aura aucune nuisance sur l'arbre et ses racines.
- Compte rendu par Xavier MARI de l'avancement des travaux concernant la rénovation de l'église.
- Mise en place des ralentisseurs : la décision concernant leur nombre et leur emplacement exacts sera prise au prochain conseil municipal
- Vente de l'échafaudage appartenant à la mairie : une proposition de rachat a été présentée pour un montant de 1 000 €.
- Le repas des Seniors aura lieu le 27 novembre prochain à la salle associative.
- Le maire rappelle que la réunion de la commission « chemins communaux » se tiendra le 22 octobre à 11 heures à la mairie.
- Le maire informe avoir reçu un devis de la société REGNIER concernant la pose d placards dans la future bibliothèque pour 825,60 € TTC. Le devis a été avalisé par les conseillers.
- L'ouvrier intercommunal étant indisponible actuellement et afin de ne pas prendre trop de retard, les adjoints et conseillers prendront en charge les travaux les plus urgents, notamment concernant la tonte des espaces verts.
- La remise des prix par les membres de la commission « Fleurissement » a eu lieu le samedi 1^{er} octobre.
- Commission des Jeunes : une journée « Nettoyons la Nature » sera prévue avant fin octobre. Par ailleurs, une sortie LaserMax sera programmée pour les jeunes.
- Suite à un virus informatique, le matériel informatique du secrétariat de mairie a dû être remplacé.
- La prochaine édition de la Gazette paraîtra mi-novembre.
- Après avoir présenté ses filtres d'eau, Frédéric Colson se pose beaucoup de questions sur la qualité de l'eau potable. Les représentants de la commune auprès du syndicat des eaux de Verny feront part de ces observations à la prochaine réunion du syndicat.